



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Capinghem

Séance du 25 MAI 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ont pris part aux délibérations |
| 19 | 19 | 13 |
| Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 0 | 0 |

L'an deux mil vingt-trois le 25 mai, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHM, A. KIMOUR, K. UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : V. DUCOURAU > pouvoir à A. TRICOIT, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, C. CABY > pouvoir à Ch. MATHON, J. AGNIERAY > pouvoir à K. UDRY, N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : F. TREDEZ,

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Date de Convocation
19 mai 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de création et d'installation d'une aire de jeux pour enfants de 0 à 10 ans sur les parcelles cadastrées AB 68 et AB 70 situées au quartier HUMANICITE.

En 2022, l'Université Catholique de Lille et la Commune déterminent ensemble les terrains d'implantation de l'aire de jeux.

L'ICL met à disposition gracieusement une partie de ce terrain.

Il est convenu la rédaction d'une convention de prêt de terrain entre l'ICL et la commune permettant la création de ce projet. La disposition du terrain est fixée pour une durée de 10 ans dont 3 années incompressibles.

Après lecture de la convention de prêt de terrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le 02/06/2023

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Antoine TRICOIT
Secrétaire de séance

Marie-Claude FICHELE,
Adjointe, Par délégation du Maire